



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS
DIRECTION INTERMINISTÉRIELLE DE LA TRANSFORMATION PUBLIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.entreprises.gouv.fr

www.modernisation.gouv.fr/

[@DGEntreprises](https://twitter.com/DGEntreprises)

[@_DITP](https://twitter.com/_DITP)

Paris, le 3 mai 2018

**France Expérimentation
Lancement d'un appel à projets
« Favoriser l'innovation en levant les freins administratifs et normatifs »**

Après une première vague en 2016, le Premier ministre a lancé ce jeudi 3 mai un nouvel appel à projets « France Expérimentation », en présence de Delphine Gény-Stephann, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances et d'Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics. Initiative du gouvernement pour favoriser l'innovation en simplifiant les textes juridiques et les procédures administratives, France Expérimentation vise à offrir aux **acteurs économiques, entreprises, associations**, la possibilité d'exprimer leurs besoins d'adaptation des normes juridiques et des procédures administratives auprès d'un interlocuteur unique et dans le cadre d'un dispositif clair et transparent. Cette relance de l'initiative concrétise l'engagement du gouvernement en matière de simplification, qui a été réaffirmé lors du premier comité interministériel pour la transformation publique, le 1^{er} février 2018. Elle prend aussi directement place dans le **PACTE** (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) qui vise à lever les freins à la démarche entrepreneuriale.

Cette édition 2018 présente plusieurs nouveautés :

- **France Expérimentation couvrira désormais le domaine législatif** en plus des dérogations de nature réglementaire. Les premiers projets de dérogations à des normes législatives retenus seront insérés dans la section « expérimentation » du projet de loi PACTE, actuellement en phase de rédaction. Au-delà du PACTE, **des appels à projets thématiques seront alignés avec les priorités du gouvernement**, de manière à accélérer le processus de décision et de mise en projet des demandes de dérogations. Le second appel à projet sera lancé dès le mois de juin sur le thème de la mobilité. Les demandes de dérogation réglementaire seront instruites au fil de l'eau ;



- **un portage interministériel pour s'assurer de la réalisation effective des dérogations :** le pilotage de l'opération est assuré par le délégué interministériel à la transformation publique, Thomas Cazenave, qui s'appuiera sur la direction interministérielle à la transformation publique (DITP) et la Direction générale des entreprises (DGE), lesquelles assurent conjointement le secrétariat de France Expérimentation. Ils bénéficient du concours notamment de la direction générale du Trésor et de l'ensemble des directions d'administration centrale concernées, ainsi que des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte), au sein desquelles des correspondants sont identifiés pour mettre en place des modalités de travail plus réactives.

Les entreprises ayant un projet innovant, qui ne peut être mis en œuvre en raison d'un **texte législatif**, sont invitées à déposer leur dossier **avant le 31 mai**.

Pour les demandes à **caractère réglementaire**, la plateforme France Expérimentation reste désormais **ouverte de manière permanente**.

Pour déposer un dossier :

www.entreprises.gouv.fr/france-experimentation

www.modernisation.gouv.fr/france-experimentation



Sous l'autorité du ministre de l'Economie et des Finances, la DGE élabore et met en œuvre les politiques publiques relatives à l'industrie, à l'économie numérique, au tourisme, au commerce, à l'artisanat et aux services. Ses 1 300 agents sont mobilisés aux niveaux national et régional à travers les DI(R)ECCTE [directions (régionales) des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi], pour favoriser la création, le développement, l'innovation et la compétitivité des entreprises de toutes tailles, en France et à l'international. La DGE entretient des relations étroites avec les entreprises elles-mêmes et leurs représentants : organisations et fédérations professionnelles, chambres consulaires, réseaux d'accompagnement, etc.



Sous l'autorité du ministre chargé de la réforme de l'Etat, la DITP est le pivot de la transformation de l'action publique. Elle accompagne les ministères et les administrations dans la conduite de la transformation publique, en impulsant une direction commune. Elle veille à diffuser la culture d'innovation et à animer une communauté d'innovateurs publics au sein de l'administration centrale et territoriale. Elle accompagne les ministères et les administrations dans la mise en place et le pilotage de leurs projets de transformation.

Contacts Presse :

Direction générale des entreprises (DGE)

Pauline Manier : pauline.manier@finances.gouv.fr - 01 79 84 31 94

Direction interministérielle de la transformation publique (DITP)

Axelle de Fontgalland : axelle.de-fontgalland@modernisation.gouv.fr - 01 71 21 10 90